

GESTIONNAIRE DE RESEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRICITE



CATALOGUE DES PRESTATIONS

Responsables d'équilibre

VERSION ACTUALISEE DU 01 AOUT 2022





Distribuer de l'énergie

Livrer l'énergie en toute sécurité et fiabilité.

GreenAlp est **Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)**, en gaz naturel et en électricité.

Il est chargé de concevoir, construire, exploiter, maintenir, dépanner les réseaux d'électricité et de gaz naturel. Il existe depuis plus de 100 ans à Grenoble mais s'est, depuis, étendu en Isère.

GreenAlp exerce ainsi ces activités dans le cadre de contrats de concession :

- avec **Grenoble Alpes Métropole**, pour les réseaux électriques et de gaz naturel de Grenoble,
- avec le **Syndicat des Energies du Département de l'Isère**, pour les réseaux de gaz naturel et gaz propane de 24 communes iséroises,
- avec les Communes de **Montsapey, Allevard, Presle, Le Moutaret, Pinsot, La Ferrière, Allemont, Villard-Bonnot, Séchilienne, Vinay, Saint-Marcellin et Crêts en Belledonne** territoire de **Saint Pierre d'Allevard** pour leur réseau électrique,
- avec les Communes de **Allemont, Séchilienne, Saint-Marcellin, Villard-Bonnot** pour leur réseau de gaz naturel ou propane.

L'objet de ce catalogue est de présenter les prestations proposées par GreenAlp aux utilisateurs du réseau public d'électricité qui lui est concédé. GreenAlp se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les évolutions techniques ou réglementaires.

Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site internet de GreenAlp, www.greenalp.fr.



Préambule

Le catalogue constitue l'offre de GreenAlp en matière de prestations aux responsables d'équilibre. Ce préambule présente le cadre général d'application et de fonctionnement du catalogue des prestations. Lorsque la réalisation d'une prestation nécessite des précisions particulières, celles-ci sont apportées dans la fiche descriptive qui lui est relative.

Les différentes familles de prestations

Les prestations relevant de la décision tarifaire du 14 janvier 2010 sont distinguées en :

- Prestations de base réalisées sous le monopole de gestionnaire de réseau public GreenAlp,
- Prestations annexes réalisées sous le monopole de gestionnaire de réseau public GreenAlp.

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes, en particulier la décision ministérielle du 14 janvier 2010 relative aux prestations à destination des responsables d'équilibre en vigueur au 1er février 2010.

S'agissant des prestations de transmission de données, GreenAlp ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage pouvant résulter de l'interprétation et/ou de l'utilisation directe ou indirecte par le RE des informations fournies. Il appartient au demandeur de la prestation de vérifier la conformité de la demande avec ces dispositions réglementaires et clauses contractuelles

Réalisation des prestations

La prestation est considérée comme réalisée, et donc facturée, lorsque l'ensemble des actes élémentaires décrits dans la fiche qui lui est relative ont été effectués. Aucun acte non compris dans ces actes élémentaires ne pourra être demandé au titre de la prestation. Pour les responsables d'équilibre, la facturation est trimestrielle, à trimestre échu.

Sauf disposition particulière, les délais de réalisation affichés dans les fiches descriptives des prestations sont des délais standards correspondant à des délais moyens de réalisation constatés actuellement exprimés en jours calendaires. GreenAlp ne peut ainsi notamment pas être tenue pour responsable d'un dépassement de ces délais. Pour les prestations récurrentes, la demande d'une prestation est faite pour une durée d'un an, renouvelée par tacite reconduction.

Un délai standard d'un mois est prévu entre la demande de prestation et sa prise en compte par GreenAlp telle que précisée suivant les prestations.

Une confirmation de la prise en compte de la demande est adressée ensuite au responsable d'équilibre.

La même démarche et les mêmes délais sont suivis pour les demandes de modification ou de suppression de prestation y compris pour les prestations récurrentes.

Les principes de facturation

Les principes de facturation sont susceptibles d'évoluer pour tenir compte des évolutions réglementaires ou législatives.

Les prestations présentées dans ce catalogue sont celles couvertes par le TURPE en vigueur (Prestations de base) ou celles définies par la CRE (Prestations annexes). Aucune prestation réalisée hors monopole n'est décrite dans ce document.

Les prestations de base

Elles ne font pas l'objet d'une facturation à l'acte. Leur coût est pris en compte dans le tarif d'acheminement.

Les prestations facturées à l'acte

Il s'agit des prestations les plus fréquentes qui ont pu faire l'objet d'une normalisation. Les prix indiqués sont exprimés «hors taxes» A titre indicatif, les prix TTC sont calculés et présentés avec une TVA à 20,00 %

Les prestations sur devis

Il s'agit des prestations qui n'ont pu faire l'objet d'une normalisation.

Dans ce cas, les devis sont construits sur la base :

- Des prix figurant dans un bordereau technique pour les opérations standards,
- Des coûts réels pour les cas non prévus au canevas technique.

Les canaux d'accès

Les prestations présentées dans le catalogue sont habituellement imputées sur la facture d'acheminement du fournisseur. Toutefois, dans certains cas mentionnés au catalogue, ces services pourront être facturés directement auprès du client final ou du tiers qui effectue la demande

Structure des fiches

Chaque fiche se présente sous la forme suivante :

The diagram illustrates the structure of a service card for 'S507-Transmission du périmètre GreenAlp'. The card is divided into several sections, each with a corresponding label on the left and right sides:

- Titre de la fiche:** Points to the title 'S507-Transmission du périmètre GreenAlp' and the card number 'S507'.
- Facturation:** Points to the 'Facturation' table with columns 'De base' and 'Payant'.
- Description:** Points to the 'Description' section, which includes a paragraph and a 'Prestations élémentaires' section with a list of criteria.
- Prix:** Points to the 'Prix de la prestation' section, which is 'Non facturée (Prestation de base)'. It also points to the 'Cible/Segment' table with columns 'Cible /segment' and 'Profilés non profilés'.
- Canaux d'accès à la prestation:** Points to the 'Canaux d'accès à la prestation' section, which lists 'Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail'.
- Clauses restrictives:** Points to the 'Clauses restrictives' section, which states: 'La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données du mois M s'effectue sur le périmètre du responsable d'équilibre.'
- Délai standard de réalisation:** Points to the 'Délai standard de réalisation' section, which states: 'Pour le mois M envoi avant le 21 du mois M+1.'

At the bottom of the card, there is a 'GreenAlp' logo and a 'Retour au sommaire' link.

Chaque fiche présente les données suivantes :

Titre et N° de la fiche :

Le nom de la fiche indique la prestation concernée et précise, dans le cas d'une prestation de flux, le numéro du flux (par exemple : flux individuels R18 et flux agrégés S507)

La description

Elle définit le service et précise dans les grandes lignes et les actes associés.

Les prestations élémentaires comprises

Ce paragraphe définit le périmètre du service.

La facturation

Ce paragraphe énonce les principes de facturation, avec ses variantes possibles. Il est ici précisé si le service est couvert par le tarif d'acheminement ou s'il est facturé, au forfait ou sur devis.

La facturation des services est réalisée sur la facture d'acheminement du fournisseur auquel le point de livraison est rattaché, sauf mention contraire (cas de facturation directe au client ou à un tiers mandaté par le client). Les principes de facturation sont susceptibles d'évoluer, notamment pour tenir compte des évolutions réglementaires.

Cible

Cette rubrique indique vers quelle cible de clients du responsable d'équilibre la prestation est destinée :

- Portefeuille profilé,
- Portefeuille non profilé (ou télérelevé).

Standards de réalisation

Ce paragraphe énonce le délai sous lequel le service est couramment rendu. Il ne constitue en aucun cas un engagement du GRD GreenAlp.

Prix

Les prix sont affichés hors taxes et toutes taxes comprises.

Clauses restrictives

Dans ce paragraphe sont précisées les éventuelles conditions restrictives du service.

Canaux d'accès et de facturation

Les canaux d'accès et de facturation indiquent par quel moyen les responsables d'équilibre peuvent demander la prestation.

| Sommaire des prestations

SOMMAIRE DES PRESTATIONS	6
<i>S507-Transmission du périmètre GreenAlp</i>	<i>8</i>
<i>R18-Transmission mensuelle de la courbe de mesure ajustée de consommation.....</i>	<i>9</i>
<i>RP12-Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production.....</i>	<i>10</i>
<i>RP09-Transmission de l'énergie de production</i>	<i>11</i>
<i>ARENH-Transmission des données ARENH.....</i>	<i>12</i>
<i>R19-Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de consommation</i>	<i>13</i>
<i>RP13-Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production</i>	<i>14</i>
<i>S500 - Reconstitution optionnelle des flux sur la base des courbes de mesure</i>	<i>15</i>
<i>Transmission d'un historique de données du responsable d'équilibre</i>	<i>16</i>
<i>S501-Transmission des bilans.....</i>	<i>17</i>
<i>PRE01- Transmission en M-1 de la liste des CARD-S présents au périmètre du RE le mois suivant.....</i>	<i>18</i>

TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES PRIX

Prix unitaire, en euros, hors taxes et **TTC**, heures ouvrées

Légende : NF : Non facturé

D : sur Devis

Prestations de base

	Profilés	Non profilés
S507-Transmission du périmètre S507	NF	NF
R18-Transmission mensuelle de la courbe de mesure ajustée de consommation R18		NF
RP12-Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production RP12		NF
RP09-Transmission de l'énergie de production RP09	NF	
ARENH-Transmission des données ARENH ARENH	NF	NF
R19-Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de consommation R19		NF
RP13-Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production RP13		NF

Prestations proposées en monopole : payantes

	Profilés	Non profilés
S500 - Reconstitution optionnelle des flux sur la base des courbes de mesure S500		148,74 178,49
Transmission d'un historique de données du responsable d'équilibre Historique	Devis	Devis
S501-Transmission des bilans S501	200,64 240,77 /mois	
PRE01- Transmission en M-1 de la liste des CARD-S présents au périmètre du RE le mois suivant PRE01	343,26 411,91 /mois	343,26 411,91 /mois

S507-Transmission du périmètre GreenAlp

Facturation	De base	
	Payant	

Cible /segment	Profilés	
	non profilés	

Description

La prestation consiste pour chaque mois M à transmettre au responsable d'équilibre les éléments rattachés à son périmètre GreenAlp.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ le code EIC du RE,
- ✓ l'identifiant du point de mesure,
- ✓ le type de données consommateur «CONS» ou producteur «PROD»,
- ✓ le profil affecté si profilé,
- ✓ les dates de début et de fin d'activité dans le mois M.

Ces données sont communiquées par mail.

Prix de la prestation	Non facturée (Prestation de base)
Délai standard de réalisation	Pour le mois M envoi avant le 21 du mois M+1.
Canaux d'accès à la prestation	Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail
Clauses restrictives	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données du mois M s'effectue sur le périmètre du responsable d'équilibre.

R18-Transmission mensuelle de la courbe de mesure ajustée de consommation

Facturation	De base	
	Payant	

Cible /segment	Profilés	
	non profilés	

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure mensuelle de la consommation ajustée des sites rattachés à son périmètre GreenAlp et ayant souscrit un contrat CARD-soutirage.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

les consommations au pas 10 minutes :

- ✓ ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB RE-Site»,
- ✓ validées.

Ces données sont communiquées par mail.

Prix de la prestation	Non facturée (Prestation de base)
Délai standard de réalisation	Données mensuelles du mois M : 15ème jour de M+1
Canaux d'accès à la prestation	Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail
Clauses restrictives	La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée.

RP12-Transmission mensuelle de la courbe de mesure de production

Facturation	De base	
	Payant	

Cible /segment	Profilés	
	non profilés	

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure mensuelle de la production des sites rattachés à son périmètre GreenAlp et ayant souscrit un contrat CARD-injection.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ les productions au pas 10 minutes validées.

Ces données sont communiquées par mail.

Prix de la prestation	Non facturée (Prestation de base)
Délai standard de réalisation	Données mensuelles du mois M : 15 ^{ème} jour de M+1.
Canaux d'accès à la prestation	Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail
Clauses restrictives	La prestation est réalisée sous réserve que le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée.

RP09-Transmission de l'énergie de production

Facturation	De base	
	Payant	

Cible /segment	Profilés	
	non profilés	

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre l'énergie de production des sites rattachés à son périmètre GreenAlp qui ne reçoivent pas de courbes de charge télé-relevées et ayant souscrit un contrat CARD-injection.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ énergie annuelle (ou pluriannuelle) de production.

Ces données sont communiquées ou par mail.

Prix de la prestation	Non facturée (Prestation de base)
Délai standard de réalisation	Suivant le rythme de publication au client.
Canaux d'accès à la prestation	Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le site ait fait l'objet d'une publication de données de comptage vers le client.

ARENH-Transmission des données ARENH

Facturation	De base	
	Payant	

Cible /segment	Profilés	
	non profilés	

Description

La prestation est souscrite par le responsable d'équilibre dont l'un au moins des fournisseurs a souscrit l'ARENH.

La prestation consiste à transmettre, pour chaque semaine S, à RTE et au responsable d'équilibre, les données permettant d'établir la consommation constatée en application du décret 2011-466 du 28 avril 2011 fixant les modalités d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique.

Les données élémentaires utilisées pour le calcul de la Consommation Constatée sont les mêmes que celles utilisées pour le calcul des Ecart dans la reconstitution des flux relevant de la section 2 des règles relatives au dispositif de RE, à la différence près du traitement spécifique des NEB RE-Sites, lorsque la somme des NEB RE-Sites reçues par un site excède la consommation physique du Site.

Les données élémentaires utilisées pour le calcul de la Consommation Constatée sont les données :

- du Rejeu M+6 pour les Mois de janvier à mars de l'année A,
- du Rejeu M+3 pour les Mois d'avril à septembre de l'année A,
- du Rejeu M+1 pour les Mois d'octobre à décembre de l'année A.

Si ces données sont ensuite modifiées, le GRD utilise le dernier Rejeu pris en compte par RTE pour l'élaboration de la facture de régularisation des Ecart avant le 10 du Mois de mars de l'année A+1.

Le RE reconnaît et accepte que le rejeu retenu doit être un rejeu pris en compte par RTE pour l'élaboration de la facture de régularisation des Ecart avant le 10 mars de l'année A+1.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ la Courbe de Charge des consommations estimées des Petits Consommateurs profilés rattachés au Périmètre d'Equilibre du RE,
- ✓ la Courbe de Charge des consommations estimées des Grands Consommateurs profilés rattachés au Périmètre d'Equilibre du RE,
- ✓ la Courbe de Charge des consommations estimées des Sites Profilés rattachés au Périmètre d'Equilibre du RE,
- ✓ la Courbe de Charge Télérelevée de consommation Ajustées des Sites télérelevés des Grands Consommateurs raccordés au RPD rattachés au Périmètre d'Equilibre du RE et corrigée des NEB excédentaires des clients télérelevés,
- ✓ la Courbe de Charge des corrections liées aux NEB RE-Sites livrées en excédent des consommations réelles de Sites de Soutirage raccordés au RPD,

aux RE multi fournisseurs, seuls :

- ✓ pour chaque site recevant des NEB, la Courbe de Charge de la correction de la NEB RE-Site livrée en excédent des consommations réelles du Site de Soutirage raccordé au RPD.

Ces données sont communiquées par mail en mode sécurisé.

Prix de la prestation	Non facturée (Prestation de base)
Délai standard de réalisation	Pour chaque semaine S: avant le 10 mars de l'année A+1 pour l'année A
Canaux d'accès à la prestation	Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail

Clauses restrictives

Les règles relatives à la transmission de données dans le cadre de l'ARENH approuvées par la CRE s'appliquent dès leur entrée en vigueur à toutes les prestations souscrites.

R19-Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure ajustée de consommation

Facturation	De base	
	Payant	

Cible /segment	Profilés	
	non profilés	

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure hebdomadaire de la consommation ajustée des sites rattachés à son périmètre GreenAlp et ayant souscrit un contrat CARD soutirage.

Le responsable d'équilibre a le choix des Points d'Application du Tarif pour lesquels il souhaite recevoir cette courbe de mesure.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ les consommations au pas 10 minutes ajustées de l'énergie correspondant aux blocs livrés au site dans le cadre de « NEB-RE-Site ».

Ces données sont communiquées par mail.

Prix de la prestation

Par courbe de mesure hebdomadaire :

NF

NF

Délai standard de réalisation

Données hebdomadaires de la semaine S : S+1

Canaux d'accès à la prestation

Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée,
- la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du responsable d'équilibre.

RP13-Transmission hebdomadaire de la courbe de mesure de production

Facturation	De base	
	Payant	

Cible /segment	Profilés	
	non profilés	

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre la courbe de mesure hebdomadaire de la production des sites rattachés à son périmètre GreenAlp et ayant souscrit un contrat CARD-injection.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ les productions au pas 10 minutes.

Ces données sont communiquées ou par mail.

Prix de la prestation

Par courbe de mesure hebdomadaire :

NF

NF

Délai standard de réalisation

Données hebdomadaires de la semaine S : S+1

Canaux d'accès à la prestation

Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que :

- le site dispose d'un compteur électronique à courbe de charge télé-relevée,
- la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du responsable d'équilibre.

S500 - Reconstitution optionnelle des flux sur la base des courbes de mesure

Facturation	De base	
	Payant	

Cible /segment	Profilés	
	non profilés	

Description

La prestation consiste à proposer aux responsables d'équilibre l'utilisation des courbes de mesure enregistrées de certains sites de leur périmètre pour la reconstitution des flux, alors même que des courbes de mesure estimées sur la base de profils en phase avec la structure de la grille de mesure de l'offre de vente du fournisseur pourraient être utilisées.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsque :

- ✓ la reconstitution des flux pour le site de consommation est effectuée en utilisant sa courbe de charge

Prix de la prestation

Par an et par site:

148,74€^{HT}

178,49€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Le 5^{ème} samedi suivant la demande.

Canaux d'accès à la prestation

Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que le site soit équipé d'un dispositif de comptage compatible avec la mesure et la transmission de sa courbe de charge

Transmission d'un historique de données du responsable d'équilibre

	De base	
Facturation	Payant	

	Profilés	
Cible /segment	non profilés	

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre ou d'un tiers autorisé par lui, un historique des données accessibles au RE sur une période, suivant sa demande.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ les données prévues au devis

Ces données sont communiquées par mail.

Prix de la prestation	Sur devis
Délai standard de réalisation	Sur devis
Canaux d'accès à la prestation	Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail
Clauses restrictives	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des historiques de données s'effectue sur le périmètre du responsable d'équilibre.

S501-Transmission des bilans

	De base	
Facturation	Payant	

	Profilés	
Cible /segment	non profilés	

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre les flux agrégés ci-dessous, calculés pour chaque semaine S à partir des éléments présents dans son périmètre GreenAlp:

- la courbe de charge agrégée des consommations estimées (CdCestim.conso),
- la courbe de charge agrégée des productions estimées (CdCestim. prod),
- la courbe de charge agrégée des consommations télérelevées (CdCtélérel.conso),
- la courbe de charge agrégée des productions télérelevées (CdCtélérel.prod),
- la courbe de charge des pertes modélisées (CdCpertes).

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ les flux agrégés du responsable d'équilibre pour chaque semaine S du mois M, lors du calcul M+1, puis à chaque rejeu M+5 et M+14.

Ces données sont communiquées ou par mail.

Prix de la prestation

Par mois:	200,64€^{HT}	240,77€^{TTC}
Délai standard de réalisation	Les flux sont envoyés suivant le calendrier de publication des Bilans défini par RTE. Pour une semaine S : - M+1 : au plus tard le jeudi avant 12h de S+2S, - M+5 : avant l'antépénultième jour du mois M+5, - M+14 : avant le 15 du mois M+14.	
Canaux d'accès à la prestation	Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail	
Clauses restrictives	La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de la semaine S s'effectue sur le périmètre du responsable d'équilibre.	

PRE01- Transmission en M-1 de la liste des CARD-S présents au périmètre du RE le mois suivant

	De base	
Facturation	Payant	

	Profilés	
Cible /segment	non profilés	

Description

La prestation consiste à transmettre au responsable d'équilibre, le dernier jour ouvré de chaque mois, la liste des sites CARD-Soutirage actifs sur son périmètre pour le mois suivant.

Prestations élémentaires

La prestation est considérée comme réalisée lorsqu'ont été effectués exclusivement :

- ✓ la liste des sites CARD-Soutirage actifs au périmètre du responsable d'équilibre pour le mois suivant,
- ✓ la liste des mouvements : entrée / sortie.

Ces données sont communiquées par mail en mode sécurisé.

Prix de la prestation

Par mois:

343,26€^{HT}

411,91€^{TTC}

Délai standard de réalisation

Pour chaque mois M : le dernier jour ouvré du mois M-1

Canaux d'accès à la prestation

Téléphone, courrier, fax, e-mail, Portail

Clauses restrictives

La prestation est réalisée sous réserve que la transmission des données de chaque semaine S du mois M, s'effectue sur le périmètre GreenAlp du responsable d'équilibre.